

C. Alonso, A. Duranthon et J. Schmitz (dir.), *La Pensée du doyen Hauriou à l'épreuve du temps : quel[s] héritage[s] ?*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2015, p. 633. – MOYSAN H., *Le Droit de propriété des personnes publiques*, Paris, LGDJ, 2001. – ROUX C., *Propriété publique et droit de l'Union européenne*, Paris, LGDJ, 2015. – SCHMALTZ B., « Les personnes publiques propriétaires. Essai sur le fonds administratif », thèse Lyon III, 2014. – XIFARAS M., « Le code hors du code. Le cas de la "transposition" de la propriété au droit administratif », *Droits*, n° 42, 2005, p. 49-74. – YOLKA P., *La Propriété publique. Éléments pour une théorie*, Paris, LGDJ, 1997. – *Id.*, « Protection des propriétés publiques. Régime général », *Juris-Classeur Propriétés publiques*, fasc. 60, décembre 2015. – *Id.*, « Prendre les "communs" au sérieux », *AJDA*, 2016, p. 1.

Philippe YOLKA

→ Bien public ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel ; Domaine public environnemental ; Domaine public maritime naturel ; Hauriou (Maurice) ; Nationalisation

PROPRIÉTÉ RÉGULATOIRE

La définition de la notion

Le terme de « propriété régulatoire » s'oppose au concept de propriété absolue et a pour but d'ouvrir à nouveau une discussion sur les fonctions de la propriété, entre domination et régulation. La vision dogmatique de la propriété en tant que domination privée absolue a été propagée en Allemagne par Savigny dans l'optique de conceptualiser une société du droit privé opposée à un État soit égalitaire, soit répressif. Son chef-d'œuvre, *System des heutigen römischen Rechts* (Le système du droit romain contemporain), publié en 8 volumes entre 1840 et 1849, empruntait à la jurisprudence allemande du XIX^e siècle et a eu une grande influence, surtout en France. À l'inverse de ce que Savigny a toujours soutenu néanmoins, la conception d'une propriété absolue ne trouve pas son origine dans le droit romain, mais plutôt dans l'héritage des temps féodaux et dans une vision d'un règne absolu. Cette idée ne lui en a pas moins permis de construire une souveraineté bourgeoise signifiant une pleine domination de soi-même. Ce principe d'une autonomie individuelle relie la personne à sa volonté individuelle ainsi qu'à une vision d'un pouvoir privé sur les choses. Elle a fondé une conception du bourgeois possesseur, maître absolu de ses biens. Cette vision s'est opposée, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, à celle d'une nécessaire régula-

tion étatique de la propriété et d'une conception de la notion en relation à des besoins d'une société solidaire (voir « Propriété sociale »).

Il y a cependant trois définitions possibles de la notion de « propriété régulatoire ». La plus étroite renvoie à la privatisation des services publics : on les passe sous propriété privée, à l'instar de ce qui a pu se produire pour l'approvisionnement en énergie et les services de télécommunications, cette propriété restant « régulée » (Gray, 2010). La définition médiane s'entend d'une propriété octroyant des droits créés par l'État, pour la poursuite de certaines politiques publiques, comme les quotas d'émission de gaz à effet de serre ou de pêche (Colangelo, 2012) : la propriété sert une régulation. La définition la plus étendue, enfin, se focalise sur l'octroi, au travers de la propriété, de divers droits permettant à la propriété de poursuivre des fonctions nouvelles, comme les droits de propriété industrielle qui non seulement stimulent l'innovation mais permettent aussi de structurer des réseaux de sous-traitants et de distributeurs ou des produits dérivés du marché financier (Godt, 2016). Ces définitions ne sont pas exclusives. Elles se complètent plutôt en habitant l'espace existant entre une propriété conçue comme un droit privé absolu et une propriété faisant l'objet d'une régulation étatique. Gray explique ainsi que la privatisation des services publics, en ce qu'elle a apporté plus de pouvoirs pour les consommateurs, a entraîné une progression d'une démocratisation avec « un dividende régulatoire pour tous citoyens-consommateurs » (Gray, 2010, p. 241). Colangelo s'intéresse plus particulièrement aux problèmes de légitimation associés à la création des droits modernes (« placement premier »). Nous rejetons, quant à nous, la différence catégorielle qui pourrait être effectuée entre propriété privée et propriété publique*, pour préférer une notion plus moderne et complexe liant liberté et volonté privées à la régulation protectrice des intérêts diffus* et privés. Il y aurait davantage connexité, les contours des libertés dépendant de la régulation que celle-ci soit privée ou publique.

Distinction d'avec les notions voisines

La notion de « propriété régulatoire » ne se limite pas à figurer la propriété privée comme

« *un altro modo di possedere* » de Paolo Grossi (1977, cf. notice « Propriété sociale »). Elle n'est par ailleurs ni synonyme de « propriété régulée », ni de « propriété publique » ou de « communs ». La « propriété régulatoire » comprend la « propriété régulée » : une régulation y est présumée et un accent y est mis sur les moyens de l'articulation de la gouvernance*. L'idée principale qu'elle porte tient donc à ce que tous droits de propriété portent une intention de régulation des comportements. Mais, au rebours d'une vision classique de la « propriété régulée », la régulation ne s'oppose pas ici à la propriété. Il faut préciser que la plupart des « nouveaux » droits de propriété sont immatériels et n'ont pas de relation à une « chose ». La régulation est ainsi une *conditio sine qua non*, soit régie par la loi, soit par le juge. L'idée d'une « propriété régulatoire » est donc portée par les bouleversements de l'économie globale et digitale imposant l'institution d'une propriété qui s'adapte et change. C'est en quoi la notion de « propriété régulatoire » embrasse le terme de « propriété publique » : la notion libérale de propriété excluait l'idée de « propriété publique » ; celle de « propriété régulatoire » permet à l'inverse de l'inclure et, ce faisant, une ouverture limitée vers les juridictions étrangères dans la mesure où l'on peut avoir à respecter une propriété publique d'États étrangers. De la même façon, la notion embrasse « les communs » dans le sens où ces droits collectifs permettent d'exclure des personnes qui font un usage excessif des biens concernés, mais incluent des droits individuels à l'accès à ces biens et forment un régime propriétaire sectoriel.

Les formes de la propriété moderne

La première génération de « droits régulatoires » étaient des droits directement introduits par l'État, comme des quotas laitiers, des droits à émettre (soit du gaz sulfurique, soit du gaz carbonique), ou encore des « *airport slots* » ou des droits d'usage du spectre radio-électrique. Ces droits ont eu pour but de créer un marché et d'entraîner des effets de comportement en utilisant les signaux de prix sur des marchés secondaires (marchés d'échange de ces droits, par opposition au marché premier). Ils révélèrent aussi des décisions concernant la

distribution des droits initiaux (le marché premier). Ces droits dépendent d'un cadre réglementaire qui en définit les personnes titulaires, leur durée, leur infrastructure et les règles de transfert sur le marché secondaire. Le tout leur donne un caractère hybride, aussi bien privé que public. D'où l'on voit que la régulation comprend des règles indisponibles pour le fonctionnement d'un marché et, dans le même temps, poursuit des buts politiques. Par conséquent, la protection de ces droits ne peut pas être absolue, leur étendue reflétant une balance des intérêts en présence. De ce double point de vue de la création d'un marché *et* de la régulation, il devient évident que « le marché » lui-même ne parvient à assurer ni les conditions du marché (transparence et non-discrimination), ni les buts politiques. C'est pourquoi la définition des conditions de ces droits relève notamment de la responsabilité de l'État. C'est pourquoi nous observons l'émergence de régimes nouveaux, qui se développent sectoriellement, majoritairement selon une structure de gouvernance à plusieurs niveaux (« *multilevel* »), re-combinant des règles traditionnelles de transfert et des notions différentes adaptées au sujet.

À côté de ces droits créés par l'État, de nouveaux droits apparaissent, soit automatiquement, sur le fondement du progrès technologique (propriété « digitale », ou droits personnels sur l'information bio-médicale), soit par création de l'industrie elle-même comme les multiples produits dérivés du marché financier, qui ne sont pas seulement inventés par le secteur bancaire mais aussi par le secteur du transport.

Par ailleurs, l'industrie utilise des droits existants d'une manière nouvelle. Par exemple, une marque peut ne pas être utilisée seulement pour diversifier des produits ; elle peut l'être pour contrôler des chaînes de sous-traitants. Plus largement, sous la pression de l'internationalisation, les contrats internationaux ont commencé à accepter des positions propriétaires qui sont soit communes, soit publiques, comme les droits sur les ressources biologiques et génétiques et les savoirs traditionnels* établis par la Convention sur la diversité biologique.

Notons que les droits que l'on vise portent tous sur des actifs immatériels (Bergel, 2006). Bien que la discussion sur la nature juridique des droits immatériels remonte au XIX^e siècle

(Carbonnier, 2004, p. 1606 ; Bar, 2015, p. 313 *sq.* ; Bridge, 2013), leur propriété est toujours contestée (Robé, 2011 ; Godt, 2007, p. 505 *sq.* ; Goode, 2004). La théorie de la propriété prend ainsi du retard sur le développement réel : ces nouveaux droits contemporains nous apparaissent ubiquitaires et normaux mais nos concepts ne conviennent pas. On s'en est remis à des lois spéciales, relevant soit du secteur bancaire, soit de la catégorie des droits de propriétés intellectuelle et industrielle. On les conceptualise toujours comme des exceptions à la propriété normale. Il est pourtant nécessaire de reprendre la réflexion sur la théorie de la propriété et sur les fonctions de cette dernière.

Les fonctions de la propriété moderne

Les fonctions de ces droits de propriété régulateurs reflètent les bouleversements fondamentaux de la société contemporaine et son économie globalisée. Elles diffèrent des fonctions traditionnelles, mais ne les remplacent pas ; elles en sont plutôt complémentaires. Ainsi, on conserve les buts traditionnellement décrits comme ceux de la propriété : la double fonction de protéger les libertés personnelles et de stimuler des investissements. Mais, en outre, on ajoute quatre fonctions nouvelles :

(a) En créant des marchés artificiels, l'État entend diriger le comportement des entreprises dans une certaine direction, par exemple vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou l'augmentation des investissements dans les activités innovantes. Cette forme de régulation peut apparaître plus « douce » que la régulation traditionnelle verticale, au sens où elle s'appuie sur des instruments donnant plus de choix aux entreprises.

(b) Les créations du marché capitaliste reflètent des nouveaux modèles d'affaires en ce qui concerne le financement des projets. On peut les décrire comme des paris (« *derivatives*, *freight forwards* ») au sens où elles distribuent davantage le risque et répondent par là aux nouveaux besoins financiers en ouvrant des nouvelles options sur un marché de capital global.

(c) Grâce à une reconnaissance de leur ubiquité, ces droits emportent des effets transnationaux. Les États étendent leur influence au-delà des limites territoriales et s'engagent dans un type de régulation coopérative et internationale. Les entreprises transnationales

augmentent, par les marques liées à des standards de qualité, le contrôle qu'elles portent sur leurs sous-traitants et importent de plus en plus des règles externes en droit national. Des positions collectives ou publiques peuvent s'imposer aux juridictions nationales des pays occidentaux individualistes.

(d) Les droits de propriété ne protègent plus leur unique titulaire, mais exercent un effet protecteur inédit, que ce soit sur des nouveaux objets – droits contractuels comme une licence, droits de la personnalité, droit sur les informations personnelles, digitales et biomédicales ou encore sur des objets virtuels – ou sur une collectivité. La protection emporte en effet des conséquences sur des droits collectifs, par exemple en matière de savoirs traditionnels et de ressources biogénétiques*. Ces effets propriétaires limitent les autres titulaires de propriété et contribuent à une balance améliorée entre des positions constitutionnelles.

La portée pratique de la doctrine de la propriété régulatoire

Comme la propriété est la moelle épinière de l'économie de marché, ces nouveaux droits, leurs portées et leurs fonctions ont une influence capitale. Cinq conséquences méritent ainsi d'être mises en avant :

(a) Jusqu'à aujourd'hui, le droit de la propriété était restreint au droit national, droit national conceptualisé comme patrimoine culturel. Or, parce que plusieurs de ces droits modernes trouvent leur origine dans des traités internationaux, leurs régimes ne suivent plus les règles nationales traditionnelles. On les a intégrés, soit par un règlement sectoriel, soit par une reconnaissance transnationale de droits qu'on ne connaît pas en Occident, comme des droits collectifs sur les ressources biologiques dans l'Union européenne (Reg. 511/2014), ou de droits individuels d'accès aux communs (comme la législation sur « *commonholds* » en Angleterre), ou encore des droits personnels formulés sous une forme propriétaire (comme les droits sur les données personnelles). Les stricts principes des droits nationaux sont dépassés face à ces alternatives et des principes dynamiques et internationaux s'imposent.

(b) L'extension des droits de propriété, surtout en matière financière, accélère et augmente les forces du marché globalisé.

(c) La propriété n'est plus absolue et ses limites sont déterminées, non par ses titulaires seules, mais par une régulation, dans une opposition amoindrie à la propriété. Des conflits seront souvent réglés en amont par des lois expresses ou par l'industrie, ou encore par des arrangements hybrides comme des FRAND-déclarations (« *Fair, Reasonable and Non-Discriminatory* ») en matière de brevets, au cours des processus de standardisation.

(d) Le nouveau discours sur les droits de la personnalité ne résulte pas nécessairement d'une marchandisation profonde de l'humain. Il provient plutôt d'un renforcement des intérêts des individus, qui leur donne un droit d'opposition face à une économie numérique globalisée. Ces droits servent la valeur d'autonomie inhérente et stabilisent aussi des systèmes qui ont pour but de protéger l'autonomie comme la concurrence.

(e) À mesure que les droits de propriété ne sont plus absolus et privés, la propriété est toujours aussi publique. Par conséquent, les investissements effectués, sur le fondement d'une confiance en un certain cadre de régulation de la propriété, ne donnent plus toujours un droit à l'indemnisation au cas d'un changement législatif des règles. La jurisprudence distinguera des catégories de positions mixtes. Surtout, des droits créés par l'État ne donnent pas toujours une position certaine, bien que le droit fonctionne comme un droit propriétaire. Par conséquent, l'expropriation régulatoire se diversifiera.

► BAR C. VON, *Gemeineuropäisches Sachenrecht*, Munich, H. C. Beck, 2015. – BERGEL J.-L., « Rapport général », dans Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française, *La Propriété. Journées vietnamiennes*, t. LIII, Paris, Société de législation comparée, 2006, p. 203-220. – BRIDGE M., *The Law of Personal Property*, Londres, Sweet & Maxwell, 2013. – CARBONNIER J., *Droit civil*, t. II, Paris, PUF « Quadrige », 2004. – COLANGELO M., *Creating Property Rights*, Leyde/Boston, Martinus Nijhoff Publishers, 2012. – GODT C. (dir.), *Regulatory Property*, Leiden/Boston, Brill, 2016. – GODT C., *Eigentum an Information*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2007. – GOODE R., *Commercial Law*, Londres, Penguin, 2004. – *Id.*, *Transnational Commercial Law*, Oxford, Oxford University Press, 2^e éd., 2012. – GRAY K., « Regulatory Property and the Jurisprudence of Quasi-Public Trust », *Sydney Law Review*, vol. 32, 2010, p. 221-241. – GROSSI P., *Un altro modo di possedere. L'emersione di forme alternative di proprietà alla coscienza giuridica postunitaria*, Milan, Giuffrè, 1977. – ROBÈ J.-P., « The Legal Structure of the Firm »,

Accounting, Economics, and Law, vol. 1, n° 1, 2011, art. 5, <http://www.bepress.com/acl/vol1/iss1/5>. – SAVIGNY K. F. VON, *System des heutigen römischen Rechts* [Le système du droit romain contemporain], Berlin, Veit, 8 vol., 1840-1849.

Christine GODT

→ Fonction sociale de la propriété ; comp. Propriété sociale

Propriété sacrée → Chose hors commerce ; *Res sacrae*

PROPRIÉTÉ SOCIALE

La définition de la notion

Les expressions « propriété sociale » ou « fonction sociale* de la propriété » circulent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle dans la littérature juridique et dans les sciences sociales. En France, ces formules deviennent centrales à la Belle Époque et se trouvent associées aux travaux d'Alfred Fouillée (1884), Émile Aollas (1885), Léon Duguit (1912), Emmanuel Lévy (1896), Louis Trobas (1930) ou George Gurvitch (1932). Ces expressions désignent avant tout un projet politique, en l'espèce la critique d'une idéologie qu'on peut qualifier de « libérale » selon laquelle la propriété est un droit subjectif absolu, par quoi il faut entendre que l'ensemble des prérogatives ordinairement associées à la propriété sont concentrées dans les mains d'un titulaire unique. Cette critique prend parfois la forme de la recherche et de la promotion d'une conception alternative de la propriété (« *un altro modo di possedere* » selon l'expression de l'historien Paolo Grossi, 1977).

Distinction d'avec les notions voisines

Cette conception ne se confondrait toutefois pas avec la propriété commune, comprise soit comme propriété de la communauté (ou de l'État) en tant que telle, comme communauté positive, c'est-à-dire droit de tous à tout. La propriété sociale se présente ainsi comme une voie médiane entre une société composée par l'interaction spontanée de propriétaires égoïstes et une communauté indistincte, négatrice de l'individu. Dès 1840, Proudhon évo-

Dictionnaire des biens communs

Ouvrage coordonné par

Marie Cornu

Fabienne Orsi

Judith Rochfeld

QUADRIGE



En étroite collaboration avec le Comité scientifique
Yannick Bosc, Benjamin Coriat, Séverine Dusollier,
Pierre-André Mangotte, Olivier Weinstein, Jean-Benoît Zimmermann

*Stefano Rodotà disparait au moment où le Dictionnaire des biens communs voit le jour.
Sa science et son engagement ont d'une façon décisive fait évoluer les réflexions sur les «biens communs»
et plus généralement sur les communs. Nous lui dédions cet ouvrage.*

ISBN 978-2-13-065411-7
ISSN 1630-5264

Dépôt légal — 1^{re} édition : 2017, août
© Presses Universitaires de France / Humensis, 2017
170 bis, boulevard de Montparnasse, 75014 Paris

P U F

TABLE DES ENTRÉES

A

- Abus de droit** : Jean-Louis Halpérin
Accélérateurs de particules, synchronons :
 Cynthia Colmellere
Accès (enjeux théoriques) ; Judith Rochfeld
Accès (enjeux pratiques) : Thomas Perroud
Accès
 - à l'information → Accès ; Accès ouvert (*open access*) ;
 Données ouvertes (*open data*)
à l'information (en droit de l'environnement) :
 Delphine Misonne
 - à la connaissance scientifique → Science ouverte (*open science*)
 - aux médicaments → Brevet d'invention
 - aux ressources génétiques → Ressources génétiques végétales (accès aux)
 - libre → Accès ouvert (*open access*)
ouvert (*open access*) : Agnès Robin
Acqua Bene Comune (ABC) (Italie) : Alberto Lucarelli
Action collective : Olivier Weinstein
Action collective et action de groupe : Soraya Arruani Mekki
Action diffuse (Italie) : Chiara Angiolini et Michael William Monterossi
 action de groupe ; Action collective ; Action collective et action de groupe ; Action diffuse ; Écocide ; Génocide
 Adamisme → Locke (John) ; Propriété exclusive ou exclusive
 Additivité → Communis informationnels
 Administration numérique → Droit ouvert (*Open Law*) ;
 Information publique
 ADFIC → Propriété intellectuelle
 Affectation (d'un bien) → Biens destinés ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel ;
 Domaine public environnemental ; Domaine public maritime naturel

- Agdal** : Laurent Auclair et Bruno Romagny
 Agriculture biologique → Label de développement durable
 Algorithme → Enclosure de la connaissance
Aliment : Pierre-Etienne Bouillot
 Anticommuns → Tragédie des anticommuns
Appellation d'origine contrôlée (AOC) : Gilles Allaire
 ARCEP → Spectre hertzien
Archives ouvertes : Hervé Le Crosnier
 Archives publiques → Domaine public (propriété intellectuelle)
Arrangement institutionnel (approche économique) : Sébastien Plociniczak
Assemblées et chambres des communs :
 Christian Mahieu
 Association → Fouriérisme ; Saint-simoniens
 Autarcie individuelle → Accès (enjeux théoriques)
Auteur : Séverine Dusollier
 Autoarchivage → Publication en libre accès
 Autochtones → Diversité biologique ou biodiversité ; Forêt ; Patrimoine culturel immatériel ; Peuples autochtones
Autogestion : Cyrille Ferraton
 Autogouvernance → Gouvernance ; Ostrom (Elinor)
Autorégulation : Frédéric Marty

B

- Babeuf (Gracchus) (approche philosophique)** :
 Stéphane Roza
 Bandites du pays niçois → Droit de bande (pays niçois)
 Banque de conservation → Biobanque
Base de données (approche juridique) : Nicolas Binctin
 Bazard → Logiciel libre
Benkler (Yochai) ; Sébastien Broca

Bibliothèque numérique universelle : Françoise Benhamou

Bien culturel (approche juridique) → Patrimoine culturel (droit international et droit interne); Patrimoine culturel immatériel

Bien de club (approche économique) : Olivier Weinstein

Bien de l'humanité → Humanité; Patrimoine commun de l'humanité

Bien (et services) de santé (approche économique) : Bruno Ventelou

Bien public (approche économique) : Olivier Weinstein

Bien public (approche juridique) → Propriété publique

Bien public mondial (approche économique) : Bruno Boidin

Bien rival → Bien public

Biens communs (approche économique) : Benjamin Coriat

Biens communs (approche juridique) : Marie Cornu

Biens communs (mouvement social - Italie) : Daniela Festa

Biens communs microbiens de recherche : Tom Deeurvaerdere

Biens culturels (approche économique) : Xavier Grefié

Biens destinés : Romain Boffa

Biens environnement (approche juridique) : Gilles J. Martin

Biens informationnels (approche juridique) : Nathalie Mallet-Poujol

Biobanque : Florence Bellivier

Biodiversité → Diversité biologique ou biodiversité

Biosolidarité ou corps solidaire : Xavier Bioy

Bisses et consortages en Valais (Suisse) : Rémi Schweizer

Bouquet de brevets ou pool de brevets : Pierre-André Mangolte

Boyle (James) : Sébastien Broca

Brest en biens communs → Communs numériques - Expérience à Brest

Brevet d'invention (approche juridique) : Stéphanie Lacour

Brevet d'invention (controverses originelles) : Fabienne Orsi

Brevet d'invention (controverses actuelles) : Fabienne Orsi

Brevet essentiel → MPEG-LA

Brevet ouvert (open patent) : Christine Frison et Esther van Zimmeren

Brinz (Alois) → Patrimoine à but

Bruxelles → Communs Josaphat

Bundle of rights → Faisceau de droits (*bundle of rights*)

C

Cabet (Étienne) : Cyrille Ferraton

Canuts → Mutualisme

Cartel : Bruno Carballa Smichowski

Censive → Communauté villageoise; Enclosure

Certificat d'obtention végétale (approche juridique) : Nicolas Binctin

Charte de commune → Communauté villageoise

Charte de la forêt → Communs; Forêt; *Magna Carta* et Charte de la forêt

Charte de territoire : Olivier Barrière

Charte des communs urbains → Communs urbains

Charte du Mandé : François Collart Dutilleul

Chose : Sarah Vanxem

Commune (approche juridique) : Judith Rochfeld

hors commerce (approche juridique) : Isabelle Moine-Dupuis

Citoyen → République

Climat : Géraud de Lassus St-Genès

Coase (Ronald) → Arrangement institutionnel; École de Chicago; Théorème de Coase

Code source ouvert (open source) : Marie Duponchelle

Collaborative Licensing Models → Œuvre libre; *Patent Thicket*

Commission Rodotà (Italie) : Daniela Mone

Common carrier : Thomas Perroud

Common Pool Resource (CPR) (approche économique) : Benjamin Coriat

Commoner : Frédéric Sultan

Commoning : Silke Helfrich et David Bollier

Communs (John) → Faisceau de droits (*bundle of rights*)

Communs Josaphat → Loïc Géronez

Commonwealth : Laurent Curély

Commun : Pierre Dardot et Christian Laval

Communauté (anthropologie du droit) : Louis Assier-Andrieu

de métier (approche historique) : Samuel Guicheteau

de patients : Florence Bellivier

des biens et des travaux → Babeuf (Gracchus)

épistémique (approche sociologique) : Serge Proulx

épistémique (numérique) (approche juridique) : Mélanie Clément-Fontaine

négative, positive, diffuse : Judith Rochfeld

Coopérative : Hervé Defalvard

Coopérative d'habitants → Habitat participatif

Coopérative de production : Pascal Groniez et Thomas Lamarche

Copropriété : Aurore Chaigneau

Copyright → Document rare; Domaine public (propriété intellectuelle); Manifeste pour le domaine public

Copyright : Sébastien Broca

Corps → Biobanque; Biosolidarité ou corps solidaire; Chose hors commerce

Coutume : Étienne Le Roy

Creative Commons : Danièle Bourcier

Crowdfunding ou financement participatif → Plateforme collaborative d'innovation - ImmoCentive

Crowdsourcing : Théo Zimmermann

D

Debian → Communauté épistémique (numérique); GNU/Linux

Découverte (approche juridique) : Nicolas Binctin

Défaillance de marché (approche économique) : Frédéric Marty

Démembrement de propriété → Propriété démembrée ou démembrements de propriété

Démocratie participative : Alberto Lucarelli

Design ouvert (open design) : Séverine Dusollier et Thomas Margoni

Design principles : Benjamin Coriat

Destination → Biens destinés

Développement durable : Géraud de Lassus St-Genès

- label de → Label de développement durable

Développement soutenable (approche économique) : Jean-Marie Harribey

Digital labor → Économie contributive

Diversité

- biologique ou biodiversité : Isabelle Michallet

- culturelle → Diversité des expressions culturelles

- des expressions culturelles (approche juridique) : Véronique Guèvremont

Do It Yourself → Design ouvert (*open design*)

Doctrines de l'exclusivité → Propriété exclusive ou exclusivité

Document rare : Sunimal Mendis

Domaine commun informationnel → Domaine public (propriété intellectuelle)

Domaine public

- (droit administratif) : Norbert Foulquier

- manifeste du → Manifeste pour le domaine public

- villageoise : Florence Gauthier

- virtuelle → Communauté épistémique (numérique)

Communaux (histoire du droit) : Jacques de Saint Victor

Communaux (approche historique - XIX^e - XX^e siècles et comparative) : Nadine Vivier

- partage des → Loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux

Commune → Communauté villageoise; République

Communis : Elisabetta Cangalosi

Communisme → Cabot (fictif); Marx (Karl)

Communisme de la science : Maurice Cassier

Community Land Trust (organisme foncier solidaire) : Vincent Le Rouzic

Communs (approche économique) : Benjamin Coriat

- (approche juridique) → Biens communs (approche juridique)

- constituante des → Constituant des biens communs

- de la connaissance : Hervé Le Crosnier

- foncters (histoire du droit) : Maïté Ferret

- immatériels → Biens informationnels; Communs de la connaissance; Domaine public (propriété intellectuelle)

- informationnels : Benjamin Coriat

- intellectuels → Communs informationnels

- mondiaux → Biens publics mondiaux

- mouvement social des → Biens communs (mouvement social - Italie)

- naturels → Biens environnement

- numériques (approche juridique) : Mélanie Clément-Fontaine

- numériques - Expérience à Brest : Michel Briand

- scientifiques : Agnès Robin

- urbains : Daniela Festa

Compensation des dommages causés à l'environnement → Biens environnement; Irréversibilité

Concours d'innovation : Isabelle Liotard et Valérie Revest

Connaissance → Communs de la connaissance

Connaissances partagées (*knowledge sharing*) → Partage des connaissances (*knowledge sharing*)

Conservation/préservation de la ressource (finalité de) → Chose commune; Développement durable; Générations futures; Monument historique;

Patrimoine commun de l'humanité; Tragédie des communs

Consortium de recherche : Maurice Cassier

Constituant des biens communs (CBC - Italie) : Daniela Festa

Contrat social : Thomas Boccon-Gibod

Coopaname : Noémie De Grenier, Luc Mbumba et Hélène Vandembilcke

Gènes des plantes - International Licensing Platform : Christine Noiville et Fabien Girard
Génoécide : Manlio Frigo
 Génome humain → Biosolidarité ou corps solidaire
Gestion
 - collective (propriété intellectuelle) : Nicolas Binctin
 - participative → Démocratie participative
 - sociale de l'eau : Thierry Ruf
Gide (Charles) : Marc Pénin
 Gierke (Otto von) → Propriété en main commune
GNU/Linux : Pierre-André Mangolte
 Godin (Jean-Baptiste) → Famillière de Guise
Gouvernance : Olivier Weinstein
 - mondiale → Gouvernance
Gurwitch (Georges) : Jacques Commaille

H

Habitat participatif : Diego Miralles Bul
 Hardin (Garrett) : Fabien Locher
 Hauriou (Maurice) : Julia Schmitz
 Heller (Michael) : Audrey Aboulkrat
 Hohfeld (Wesley Newcomb) : Fabien Girard
 Honoré (Anthony [Tony] Maurice) : Fabien Girard
 Humanité : Catherine Le Bris

I

Ideé : Marie-Alice Chardeaux
 Inaliénabilité : Hervé de Gaudemar
 Inappropriabilité (approche juridique) : Marie Cornu
 Inappropriabilité (approche philosophique) : Caroline Guibet Lafaye
 Inklusivité → Propriété inclusive ou inclusivité
Indication géographique (approche économique) : Gilles Allaire
 Indesponible → Chose hors commerce ; Inaliénabilité ; Inappropriabilité
Indivision : William Dross
Information (approche juridique) : Nathalie Mallet-Poujol
 - publique : Marie Cornu
Infrastructures agro-écologiques : Benoît Grimontprez
 InnoCentive → Plateforme collaborative
 d'innovation - InnoCentive

Espace (approche géographique) : Arnaud Brennetot
 - collaboratif → Plateforme collaborative
 d'innovation - InnoCentive
 Espèces menacées → Diversité biologique ou biodiversité ; Patrimoine commun de l'humanité
 Essentiel → Facilités essentielles
 Etalab → Droit ouvert (*Open Law*)
Europeana : Sunimal Mendis
Exception (patrimoniale) : Émilie Terrier
Exceptions et limitations
 - au droit d'auteur : Séverine Dusollier
 - aux droits intellectuels : Séverine Dusollier
 - en droit des brevets → Limitations en droit des brevets
 Exklusivität → Propriété exclusive ou exclusivité
 Exploitation durable → Développement durable ; Développement soutenable
Externalité (approche économique) : Olivier Weinstein

F

FabLab : Stéphanie Lacour
 Facilités essentielles (approches économique et juridique) : Céline Castets-Renard et Frédéric Marty
 Fair Use → Exceptions et limitations au droit d'auteur
Faisceau de droits (bundle of rights) : Fabienne Orsi
 Famillière de Guise : Cyrille Ferraton
Fidei commissis ou commis de confiance
 (approche historique) : Florence Gauthier
Fiducie : Sylvio Normand
 Folklore → Savoirs traditionnels et expressions du folklore
Fonction sociale de la propriété : Jean-Louis Halpérin
Fonction sociale de la propriété (Italie et Amérique latine) : Maria Rosaria Marella
Fondements de la propriété (théories de la propriété) : Pertram Lomfeld
 Forêt : Jérôme Fromageau
 Fourier (Charles) → Fouriérisme ; Phalanstère
Fouriérisme : Ludovic Frobert
 FRAND → Brevet d'invention ; Facilités essentielles

G

Généralisations futures (environnement ; Patrimoine naturel et culturel) : Delphine Misonne
Généralisations futures (environnement ; Patrimoine naturel et culturel) : Delphine Misonne

Droit patrimonial de l'auteur : Stéphanie Carre
Droit social : Noé Wagener
Droits civiques d'usage (Italie) : Paolo Grossi
Droits collectifs : Louis Assier-Andrieu
Droits fonciers collectifs (Italie) : Paolo Grossi
Droits fondamentaux (Italie) : Alberto Lucarelli
Duguit (Léon) (approche philosophique) : Thomas Boccon-Gibod
 Durabilité → Développement durable ; Développement soutenable ; Tragédie des communs

E

Eau (approche juridique) : Marie-Alice Chardeaux
Eau à Rome (approche d'anthropologie et de culture latine) : Elisabetta Cangeli
Eaux souterraines renouvelables : Stéphanie Leyronas
 Écocide : Laurent Neyret
 École de Bloomington : Eduardo S. Brondizio et Roland Pérez
 École de Chicago (approche économique) : Frédéric Marty
Économie
 - circulaire → Économie collaborative
 - collaborative : Bruno Carballa Smichowski et Benjamin Coriat
 - contributive : Bernard Stiegler et Franck Cormerais
 - de la fonctionnalité → Économie collaborative
 - des communs : Michel Bauwens et Maia Dereva
Dereva
 - du logiciel libre : Nicolas Jullien et Jean-Benoît Zimmermann
 - morale → Communauté villageoise ; République
 - politique populaire → République
Eisenberg (Rebecca) : Audrey Aboulkrat
Enclosure : Florence Gauthier
 - de la connaissance (approche pratique) : Silvere Mercier
 - de la connaissance (approche théorique) → Boyle (James)
 Enrichissement de la ressource (finalité d'...) → Communs informationnels

Entreprise : Aurore Chaigneau
 Environnement → Biens environnement ; Chose commune ; Infrastructures agro-écologiques ; Patrimoine commun de la Nation ; Patrimoine commun de l'humanité ; Ressources naturelles
 Épuisement de la ressource → Hardin (Garrett) ; Tragédie des communs

- numérisation du - → Document rare ; Europeana
 - (propriété intellectuelle) : Séverine Dusollier
 - culturel : Marie Cornu
 - environnemental : Anne Danis-Fatôme
 - immatériel (droit administratif) : Philippe Yolkva
 - maritime naturel : Caroline Chamard-Hein
 - mobilier → Domaine public culturel
 - payant → Domaine public (propriété intellectuelle)
Données
 - contributives ou ascendantes : Valérie Peugeot
 - d'intérêt général → Information publique
 - essentielles → Information publique
 - ouvertes (*open data*) : Mélanie Dulong de Rosnay
 - ouverture des - → Données ouvertes (*open data*)
 - personnelles → Information
 - publiques → Droit à l'information ; Information ; Information publique
 - accès à l'information → Accès à l'information

Droit à l'information (approche généraliste) : Nathalie Mallet-Poujol

Droit coutumier → Coutume
 Droit d'accès → Accès ; Archives publiques ; Domaine public (propriété intellectuelle) ; Domaine public culturel ; Faisceau de droits (*bundle of rights*) ; Ostrom (Elinor)
 Droit d'addition → Enrichissement de la ressource
 Droit d'aliénation → Faisceau de droits (*bundle of rights*) ; Ostrom (Elinor)

Droit d'auteur : Séverine Dusollier

Droit d'auteur - Urheberrecht (Allemagne) : Eva Inés Obergefell
 Droit d'exclure → Faisceau de droits (*bundle of rights*) ; Propriété exclusive ou exclusivité ; Propriété inclusive ou inclusivité
 Droit d'exploitation → Droit patrimonial de l'auteur
 Droit d'inclure (ou d'inclusion) → Propriété inclusive ou inclusivité

Droit d'usage → Communaux ; Droits civiques d'usage ; Droits fonciers collectifs ; Sectionaux

Droit de bande (pays nigéris) : Marc Ortolani

Droit de garde → Chose commune ; Domaine public (droit administratif) ; Domaine public culturel
 Droit de gestion → Faisceau de droits (*bundle of rights*) ; Ostrom (Elinor)
 Droit de prélèvement → Faisceau de droits (*bundle of rights*) ; Ostrom (Elinor)

Droit de réutilisation → Information publique

Droit de se clore → Propriété exclusive ou exclusivité
 Droit naturel → Droit naturel de propriété ; République
 Droit naturel à l'existence / à la propriété de soi → Locke (John) ; République

Droit naturel de propriété : Jean-Louis Halpérin
Droit ouvert (Open Law) : Thomas Saint-Aubin

- Innovation ascendante (approche juridique) :**
Nicolas Binctin
- Innovation ouverte (open innovation) (approche économique) :** Julien Penin
- Innovation ouverte (open innovation) (approche juridique) :** Nicolas Binctin
- Institution (théorie de l' -) → Hauriou (Maurice)
- Intérêt**
- collectif: Mustapha Mekki
 - commun: Mustapha Mekki
- général (approche juridique) :** Mustapha Mekki
- public: Mustapha Mekki
- Intérêts diffus (Italie) :** Chiara Angiolini
- Internet (approche sociologique) :** Sébastien Broca
- Invention**
- collective (approche économique) : Pierre-André Mangolte
- André Mangolte**
- ouverte → Innovation ouverte (open innovation)
- Irréversibilité (environnement) :** Delphine Misonne

J

- Jamendo :** Jean-Benoît Zimmermann
- Jhering (Rudolf von) :** Frédéric Danos
- Jesserand (Louis) (approches historique et juridique) :** Jean-Louis Halpérin
- Jusnaturalistes (Grotius et Pufendorf) :** Jean-Louis Halpérin

L

- Label de développement durable :** Sylvie Lemelleur et Gilles Allaire
- Legal realism* → Faisceau de droits (*bundle of rights*)
- Lessig (Lawrence) :** Sébastien Broca
- Libera Terra (coopératives) :** Niccolò Mignemi
- Libre → Accès ouvert (open access); Code source ouvert (open source); GNU/Linux; Logiciel libre; Musique libre; Œuvre libre
- Licence (propriété intellectuelle) :** Nicolas Binctin
- à réciprocité → *Copyright*; Pair à pair
 - Art Libre → Œuvre libre
 - collaborative → Œuvre libre
 - *Creative Commons* → *Creative Commons*
 - de droit (brevet) : Stéphane Lacour
- FRAND → Brevet d'invention; Facilités essentielles

- GNU → GNU/Linux

- libre → Logiciel libre; Œuvre libre; comp. *Copyright*

- obligatoire : Gaëlle Krikorian

Licences pair à pair : Sébastien Broca

Lille → Assemblées et chambres des communs

Limitations en droit des brevets : Nicolas Binctin

Linux (projet Linux) : Pierre-André Mangolte

Locke (John) (Second traité du gouvernement civil, publié en 1690) : Christophe Miqueu

Logiciel → Code source ouvert (open source); Système ouvert (logiciel)

Logiciel libre

- (approche économique) : Pierre-André Mangolte

Mangolte

- économie du → Économie du logiciel libre

- production communautaire du → Production communautaire (logiciel libre)

Loi du 10 juin 1793 sur le partage des biens communaux : Yannick Bosc

Loi Stratégie → Communauté

Lyon → Vicux-Lyon

M

MAA (Manufacturers Aircraft Association) :

Pierre-André Mangolte

Mably (Gabriel Bonnot de) (approche philosophique) : Stéphane Roza

Magna Carta et Charte de la forêt (1215) :

Myriam-Isabelle Ducrocq

Maîtrises foncières et fruitières (approche anthropologique du droit) : Étienne Le Roy

Manifeste pour le domaine public (2010) :

Sunimal Mendis

Marx (Karl) : Denis Collin

Médicament : Maurice Cassier

Mémoire partagée : Louise Merzeau

Mer : Marie-Alice Chardeaux

Mesures techniques de protection (droit d'auteur) : Séverine Dusollier

Mission de service public → Service public

Monnaie : Jean-Michel Servet

Monnaie locale complémentaire : Pepita Ould Ahmed

Monument historique (approche historique de l'art et approche juridique) : Marie Cornu et Jean-Michel Leniaud

Morely (Étienne-Gabriel) : Stéphane Roza

Mouvement social des communs → Biens communs (mouvement social - Italie)

MPEG-Licence Agreement (MPEG-LA) : Pierre-André Mangolte

- des connaissances (*knowledge sharing*) : Dan Wielsch

Participation → Action collective; Action diffuse;

Principe de participation

Patent → Bouquet de brevets ou *pool* de brevets; Brevet d'invention; MAA (Manufacturers Aircraft Association); *MPEG-Licence Agreement* (MPEG-LA);

W3C (*patent policy*)

Patent pledge → Brevet ouvert (open patent)

Patent Thicket : Christine Frison et Esther van Zimmeren

Patent troll → Brevet ouvert (open patent)

Patrimoine

- à but : Rainer Maria Kiesow

- commun de l'humanité : Catherine Le Bris

- commun de la Nation (approche juridique) : Meryem Defairi

- culturel (droit international) : Vincent Négri

- culturel (droit interne) : Vincent Négri

- d'affectation : Sylvio Normand

- mondial → Patrimoine commun de l'humanité; Patrimoine culturel

- Pâturage → Communauté villageoise; Communaux;

- Droit de bandit; Enclosure; Tragédie des communs

Per to per → Licences pair à pair; Production par les pairs

Peuples autochtones : Karolina Kuprecht

Phalanstère : Vincent Bourdeau

PIPPA (Public Intellectual Property Resource for Agriculture) : Sarah Vanuxem

Planiol (Marcel) : Frédéric Danos

Plateforme → Production par les pairs

Plateforme collaborative/coopérative → Économie collaborative; Plateforme collaborative d'innovation - InnoCentive

Plateforme collaborative

d'innovation - InnoCentive : Isabelle Liotard

Pluralisme juridique : Étienne Le Roy

Politiques publiques en Suisse (analyse des) : Rémi Schweizer

Polycentricité → École de Bloomington; Ostrom (Elinor); Ville et polycentricité

Pool de brevets → Bouquet de brevets ou *pool* de brevets

Portail d'innovation ouverte → Innovation ouverte (open innovation)

POSIX → Système ouvert (logiciel)

Pouvoir d'inclure → Propriété inclusive ou inclusivité

Préjudice écologique (approche juridique) : Béatrice Parance

Prélèvement → Ostrom (Elinor)

P

Pair à pair : Michel Bauwens et Maia Dereva

Partage à pair

Patrimoine commun de l'humanité (Creative Commons) : Mélanie Dulong de Rosnay

Principe

- de participation (environnement) : Delphine Missonne
- de prévention (environnement) : Delphine Missonne
- Production communautaire (logiciel libre) : Pierre-André Mangolte
- Production par les pairs : Mélanie Dulong
- Projet collaboratif → Économie collaborative ; Pair à pair
- Propriété**
 - collective : Aurore Chaigneau
 - collective (Italie) : Fabiana Bettini
 - commune : Géraldine Salord
 - culturelle → Bien culturel ; Monument historique ; Patrimoine culturel
 - de l'État → Propriété publique
 - démembrée ou démembrements de propriété : Laurent Pfister
 - de soi → Locke (John)
 - divisée : Laurent Pfister
 - en droit islamique : Jihane Chedouki
 - en main commune : Fabiana Bettini
 - exclusive ou exclusive : Yaël Emerich
 - fiduciaire → Fiducie
 - fondements de la → Fondements de la propriété
 - inclusive ou inclusive : Séverine Dusollier et Judith Rochfeld
 - intellectuelle et domaine public (Allemagne) : Eva Inés Obergfell
 - nationale : Noé Wagener
 - naturelle → Droit naturel de propriété
 - publique : Philippe Yolka
 - régulatoire : Christine Godt
 - sacrée → Chose hors commerce ; *Res sacrae*
 - sociale : Mikhail Xifaras
 - Proudhon (Pierre-Joseph) ; Pierre Crétois**
 - Prud'homme de pêche ; Élisabeth Tempier**
 - Public (adj.) → Bien public ; Domaine public (droit administratif et propriété intellectuelle) ; Intérêt public ; Propriété publique ; Service public ; Servitude d'utilité publique ; Utilité publique
 - Public (n.m.) ; Philippe Gaudrat**
 - Public forum (doctrine du) ; Thomas Perroud**
 - Public trust ; Thomas Perroud**
 - Publication en libre accès : Pablo Rauzy**

R

- Rareté ; Bruno Ventelou et Olivier Weinstein**
- Recherche → Archives ouvertes ; Biens communs

- microbiens de recherche ; Consortium de recherche ; Science ouverte (*open science*)

Référendum italien d'initiative populaire sur

- P'eau ; Daniela Mone**
- Refuge d'œuvres (Safe Haven) ; Antoinette Maget Dominicé**
- Refuge des œuvres du Prado ; Antoinette Maget Dominicé**
- Régime faible de propriété intellectuelle → Propriété intellectuelle
- Récentrisme → Droits civiques d'usage ; Droits fonciers collectifs
- Renonciation à un droit de propriété → Droit de renonciation

République ; Yannick Bosc

- Res communes omnium, Res nullius, Res publicae, Res universitatis ; Jean Bart**
- Res extracommercium* → Chose commune ; Inappropriabilité ; *Res communes omnium et al.*
- Res extrajuridicum* → Chose commune ; Inappropriabilité ; *Res communes omnium et al.*
- Res sacrae* → *Res communes omnium et al.*
- Res in commercium / nec in commercium* → Chose hors commerce ; *Res communes omnium et al.* ; *comp.* Inappropriabilité
- Réseau → Internet ; Pair à pair
- Réseau Semences Paysannes (RSP) ; Frédéric Thomas**
- Responsabilité commune → Développement durable ; Développement soutenable

Ressource

- culturelle → Bien culturel ; Monument historique ; Patrimoine culturel (droit international et droit interne)
- épuisable → Développement durable ; Tragédie des communs
- essentielle → Accès ; Données essentielles ; Facilités essentielles
- naturelle (approche juridique) : Isabelle Michallet
- Ressources**
 - génétiques : Béatrice Parance
 - génétiques végétales (accès aux) : Frédéric Thomas
 - renouvellement des → Biens environnement ; Développement durable ; Développement soutenable
- Réutilisation → Information publique
- Rifkin (Jeremy) → Accès (enjeux théoriques) ; Propriété inclusive ou inclusive
- Rivalité → Bien public (approche économique)

S

- Terre : Alexandre Zabalza
- Terres collectives (Maroc) : Mohammed Aderghal et Bruno Romagny
- Territoire : Alberto Magnaghi
- Terror : Gilles Allaire
- Tes des trois étapes → Exceptions et limitations au droit d'auteur

Théorème de Coase ; Olivier Weinstein

- Thomas d'Aquin → Droit naturel de propriété
- Tiers lieux (incubateurs en communs) : Christian Mahieu

TIRPAA (Traité international de la FAO

- sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture) : Frédéric Thomas
- Titularité : William Dross
- Tragédie des anticommuns : Audrey Aboukrat
- Tragédie des communs : Fabien Locher
- Transgénérationnel → Générations futures ; Humanité ; Patrimoine commun de l'humanité
- Transmission → Humanité ; Patrimoine commun de l'humanité ; Patrimoine culturel (droit international et droit interne)
- Transpropriation ; François Ost**
- Trouble anormal de voisinage ; Benoît Grimonprez**
- Trust → Fiducie

U

- Ubérisation → Économie contributive
- Universalité ; Aude Denizot**
- UPOV → Certificat d'obtention végétale
- Urban Commons* → Communs urbains ; Ville et polycentricité
- Usage ; Paolo Napoli**
- Usufruit → Propriété démembrée ou démembrements de propriété
- Utilité collective → Intérêt collectif ; *comp.* Utilité publique
- Utilité publique ; Fanny Tarlet**
- Utopistes → Fouriérisme ; Mably (Gabriel Bonnot de) ; Morelly (Étienne-Gabriel)

V

- Vaine pâture → Communauté villageoise ; Communaux ; Sectionaux
- Valeur ; Jean-Marie Harribey**

T

- Tela Botanica (Association des botanistes de langue française) ; Serge Proulx**
- Tenure → Communauté villageoise ; Propriété divisée
- Tenure marine coutumière (Polynésie) ; Tamatua Bambridge**

Valorisation de la recherche : Agnès Robin
Vélib' ou Vélo en libre service : Aurore
Chaigneau
Vieux-Lyon : Anne Danis-Fatôme
Villa Borghese : Giovanni Landi et Veronica
Pecile

Ville → Communs urbains

Ville et polycentricité : Michela Barbot
Virus : Maurice Cassier
Voisin : Benoît Grimonprez

W

W3C (*patent policy*) : Pierre-André Mangolte
Wagf (droit islamique) : Jihane Chedouki
Wiki : Nicolas Jullien
Wikipédia : Nicolas Jullien

Z

ZAD (Zone à défendre) : Sylvaine Bulle

Liste des contributeurs

Coordination scientifique

Marie Cornu, Fabienne Orsi, Judith Rochfeld

Comité scientifique

Yannick BOSG
Benjamin CORIAT
Marie CORNU
Séverine DUSOLLIER
Pierre-André MANGOLTE
Fabienne ORSI
Judith ROCHFELD
Olivier WEINSTEIN
Jean-Benoît ZIMMERMANN

Contributeurs de l'ouvrage

Audrey ABOUKRAT, docteur en droit privé comparé, École de droit de la Sorbonne
Mohammed ABERGHAL, géographe, LITO-PAD-LMI MediTer, professeur à la FLSH, Université Mohammed V de Rabat, Maroc
Gilles ALLAIRE, directeur de recherches honoraire, INRA, Toulouse
Soraya AMRANI MEKKI, agrégée des facultés de droit, professeur à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense
Chiara ANGIOLINI, doctorante, Université Ca' Foscari, Venise
Louis ASSIER-ANDRIEU, directeur de recherche au CNRS, professeur à l'École de droit de Sciences Po-Paris
Laurent AUCLAIR, géographe, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, 13331 Marseille, France, LMI MediTer, Maroc
Tamatoa BAMBRIDGE, directeur de recherche au CNRS, Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE), USR3278, EPHE-CNRS-UPVD

Michela BARBOT, chargée de recherches au CNRS, UM 8533 IDHES, ENS Paris-Saclay

Olivier BARRIÈRE, juriste de l'environnement et anthropologue du droit, chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), UMR ESPACE-DEV

Jean BART, historien du droit

Michel BAUWENS, P2P Foundation

Michel BELLET, UMR GATE L-SE, ANR Saint-Simonisme 18-21

Florence BELLIVIER, professeur de droit privé, Université Paris-Nanterre

Françoise BENHAMOU, professeur des Universités, membre de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes)

Fabiana BETTINI, chercheuse postdoctorale, École de droit de Sciences Po

Nicolas BINCTIN, professeur de droit privé, Université de Poitiers, co-directeur du Master 2 Droit de la recherche et valorisation de l'innovation

Xavier BIOY, professeur de droit public, Université Toulouse 1 Capitole, Institut Maurice Hauriou

Janet BLAKE, Associate Professor of Law, Shahid Beheshti University (Téhéran)

Thomas BOCCON-GBOD, docteur en philosophie, chercheur associé à l'UMR PACTE (Grenoble)

Romain BOFFA, professeur de droit privé, Université Paris-Est Créteil

Bruno BOIDIN, Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (UMR 8019), Université de Lille

David BOLLIER, auteur, activiste et blogueur, cofondateur de Commons Strategies Group

Yannick BOSCH, maître de conférences en histoire moderne, Université de Rouen Normandie - GRHIS

Pierre-Étienne BOULLOT, maître de conférences en alimentation et droit de l'alimentation, AgroParisTech

Danièle BOURCIER, directrice de recherche au CNRS, UMR CERSA

Vincent BOURDEAU, enseignant-chercheur en philosophie à l'Université de Bourgogne Franche-Comté (Besançon) (EA 2274, Logiques de l'agri)

Arnaud BRENNETOT, maître de conférences en géographie, Université de Rouen, UMR CNRS 6266

Michel BRIAND, élu à Brest (1995-2014), membre du Conseil national du numérique (2013-2016)

Sébastien BROCA, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication, Université Paris 8, CEMTI

Eduardo S. BRONDIZIO, professeur d'anthropologie, Indiana University, Bloomington (USA)

Sylvaine BULLE, maître de conférences en sociologie (HDR), membre du Laboratoire Théories du politique (LabTop), composante du CRESPPA (UMR 7217, CNRS/Paris 8/Paris-Ouest)

Elisabetta CANGELOSI, chercheuse indépendante, chargée de cours à Sciences Po

Bruno CABBALLA SMICHOWSKI, doctorant en économie, CEPN, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité

Stéphanie CARRE, maître de conférences en droit privé, Université de Strasbourg, CEIPI

Maurice CASSIER, directeur de recherches CNRS, CERMES3

Céline CASTETS-RENARD, professeur de droit privé, Université Toulouse 1 Capitole, membre de l'Institut Universitaire de France

Jean CATTAN, docteur en droit

Aurore CHAIGNEAU, professeur de droit privé, Université de Paris-Nanterre

Caroline CHAMARD-HEIM, professeur de droit public, Université Jean Moulin-Lyon III, Équipe de droit public de Lyon

Marie-Alice CHARDEAUX, maître de conférences en droit, Université Paris-Est Créteil des Sciences sociales du Politique (ISP, UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)

Mélanie CLÉMENT-FONTAINE, maître de conférences HDR en droit privé, Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, laboratoire de Droit des Affaires et Nouvelles Technologies (DANTE)

François COLLART DUTILLEUL, professeur émérite de droit privé, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France

Denis COLLIN, professeur de philosophie

Cynthia COLMELLERE, IDHES, ENS Paris-Saclay, CentraleSupélec

Jacques COMMALLE, professeur émérite des universités de l'École normale supérieure de Paris-Saclay, chercheur à l'Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)

Benjamin CORIAT, professeur, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité

Franck CORMERAIS, professeur à l'Université Bordeaux-Montaigne, responsable de l'Équipe de recherche E3D (au sein du MICA; Études digitales: des données aux dispositifs)

Marie CORNU, directrice de recherches CNRS, Institut des Sciences sociales du Politique (UMR 7220, ENS Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre, CNRS)

Clément COSTE, docteur en sciences économiques, chercheur associé au laboratoire Triangle (UMR 5206)

Pierre COUTURIER, maître de conférences, Université Blaise Pascal, Université Clermont Auvergne

Pierre CRÉTOIS, docteur en philosophie, chercheur associé au Sophiapol (EA 3932 Paris 10)

Laurent CURELLEY, maître de conférences en Études anglophones, Université de Haute-Alsace - Mulhouse

Anne DANIS-FATÔME, maître de conférences-HDR, Université Paris-Nanterre

Frédéric DANOS, professeur de droit privé, Université François-Rabelais de Tours

Pierre DARDOT, philosophe, chercheur au laboratoire Sophiapol, Université Paris-Nanterre

Noémie DE GRENIER, co-directrice générale associée de Coopaname, membre de La Manufacture coopérative

Tom DEDEURWAERDERE, professeur de théorie de la gouvernance et de philosophie des sciences, Centre de philosophie du droit, Université catholique de Louvain

Hervé DEFALVARD, économiste, Université Paris-Est-Marne-la-Vallée, Érudite et chaire ESS-UPEM

Meryem DEFARI, maître de conférences en droit public, Université Panthéon-Assas (Paris II)

Aude DENIZOT, professeur de droit privé, Université du Maine-Le Mans

Maïa DEREVA, P2P Foundation

William DROSS, professeur de droit privé, Université Jean Moulin-Lyon 3

Myriam-Isabelle DUCROCQ, maître de conférences, Université Paris-Nanterre

Mélanie DULONG DE ROSNAY, chargée de recherche au CNRS, Institut des sciences de la communication du CNRS/Paris-Sorbonne/UPMC

Marie DUPONCHELLE, avocate, docteur en droit, Département de droit de l'immobilier - Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS)

Séverine DUSOLLIER, professeure de droit, Sciences Po-Paris

Yaëll EMERICH, professeur de droit privé, Faculté de droit, Université McGill

Cyrille FERRATON, maître de conférences HDR, ARTDev (UMR 5281)

Maïté FERRER, chargée de recherches au CNRS, Dynamiques du droit (UMR 5815, CNRS, Université de Montpellier)

Daniela FESTA, juriste et géographe, post-doc, ERC *Inclusiv*, Sciences Po-Paris

Norbert FOULQUIER, professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT

Manlio FRIGO, professeur ordinaire de droit international à l'Université de Milan

Christine FRISON, chercheuse post-doctorante au sein du groupe de recherche « Government & Law » à la Faculté de droit de l'Université d'Anvers, Belgique

Ludovic FROBERT, directeur de recherche au CNRS, USR 3129 (Maison française d'Oxford), Triangle (UMR n° 5206, École normale supérieure lettres et sciences humaines, Lyon)

Jérémy FROMAGEAU, historien du droit, chercheur associé à l'ISP

Hervé de GAUDEMAR, professeur de droit public, Université Jean Moulin-Lyon 3

Philippe GAUDRAT, professeur à l'Université de Poitiers, directeur du CECOJI UP

Florence GAUTHIER, maître de conférences HDR honoraire, Université Paris-Diderot

Loïc GÉRONNEZ, IDEA Consult

Fabien GIRARD, UGA, MFO

Christine GODT, Prof. Dr., Carl von Ossietzky Universität Oldenburg, professeur de droit économique européen et international, Droit Civil, Hanse Law School

Xavier GREFFE, professeur émérite à l'Université Panthéon-Sorbonne, Centre d'économie de la Sorbonne

Benoît GRIMONPREZ, professeur à l'Université de Bourgogne

Paolo GROSSI, historien du droit italien, président à la Cour constitutionnelle italienne depuis 2016 (juge depuis 2009)

Pascal GROUIEZ, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris-Diderot, UMR LADYSS

Véronique GUÈVREMONT, professeure, titulaire de la Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles

Caroline GUBET LAFAYE, directrice de recherche, CNRS

Samuel GUICHETEAU, docteur en histoire moderne, agrégé d'histoire, Université de Nantes, CRHIA

Jean-Louis HALPÉRIN, professeur à l'École normale supérieure

Jean-Marie HARBIB, professeur agrégé de sciences économiques et sociales, maître de conférences à l'Université Montedieu - Bordeaux 4

Silke HELFRICH, auteure et activiste, cofondatrice de Commons Strategies Group (avec Michel Bauwens et David Bollier)

Alice INGOLD, maître de conférences, École des hautes études en sciences sociales

Nicolas JULIEN, maître de conférences (HDR) en économie, laboratoire LEGO, IMT Atlantique

Rainer Maria KIESOW, professeur de droit, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris

Gaëlle KRUKORIAN, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux. Sciences sociales, politique, santé (UMR 8156 CNRS - U997 Inserm - EHESS - Université Paris 13)

Karolina KUPRECHT, docteur en droit, LL.M., avocate, Erlendbach, Suisse

Stéphanie LACOUR, directrice de recherche au CNRS, ISP, ENS Cachan, CNRS, Université Paris-Saclay, Université Paris-Nanterre

- Thomas LAMARCHE**, professeur des Universités, Université Paris Diderot UMR LADYSS
- Gianni LANDI**, PhD candidate in « Construction of Legal Traditions », University of Perugia
- Géraud de LASSUS ST-GENIÈS**, chargé de cours à la Faculté de droit de l'Université Laval, directeur adjoint de la Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie
- Maria LAURICELLA**, docteure, École normale supérieure de Lyon-Université degli studi di Torino, Laboratoire Triangle UMR 5206
- Christian LAVAL**, professeur de sociologie, Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, laboratoire Sophiapo
- Catherine LE BRIS**, chargée de recherche au CNRS, UMR de droit comparé de Paris, CNRS-Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)
- Hervé LE CROSNIER**, maître de conférences, Université de Caen-Normandie
- Vincent LE ROUZIC**, président de l'association Community Land Trust France, doctorant au laboratoire Géographie-Cités, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)
- Étienne LE ROY**, anthropologue du droit, professeur émérite, Université Paris I
- Sylvaine LEMELLEUR**, chargée de recherche, CIRAD, UMR MOISA, Montpellier
- Jean-Michel LENAUD**, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, membre de la COMUE Paris Sciences et Lettres
- Stéphanie LEYRONAS**, chargée de recherche, Agence française de développement, Paris, France
- Isabelle LIOTARD**, maître de conférences en économie, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité.
- Fabien LOCHER**, historien, Centre de recherches historiques (CNRS-EHESS)
- Bertram LOMFELD**, professeur Dr. de droit privé et de théorie du droit, Freie Universität Berlin
- Alberto LUCARELLI**, professeur de droit constitutionnel, Université de Naples, Federico II, professeur invité à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), ancien maire adjoint aux biens communs de la mairie de Naples
- Adrien LUTZ**, UMR GATE L-SE, ANR Saint-Simonisme 18-21
- Antoinette MAGET DOMINICÉ**, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)
- Alberto MAGNAGHI**, professeur émérite de planification du territoire, Université de Florence, président de la société des territorialistes (www.societadeterritorialisti.it)
- Christian MAHIEU**, chargé de recherche CNRS au LEM-CNRS, Université de Lille
- Blainde MALLET-BRIGOUT**, professeur de droit privé à l'Université de Lyon (Jean Moulin-Lyon III), Équipe de recherche Louis Josseland
- Nathalie MALLET-POUJOL**, directrice de recherche au CNRS, directrice de l'ERCIM, UMR 5815- Université de Montpellier
- Pierre-André MANGOLTE**, maître de conférences en sciences économiques, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité, CEPN-CNRS
- Maria Rosaria MARELLA**, professeur de droit à l'université de Pérouse
- Thomas MARGONI**, Senior Lecturer, Université de Glasgow
- Gilles J. MARTIN**, professeur émérite à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG
- Frédéric MARTY**, chargé de recherche à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG
- Luc MBOUMBA**, co-directeur général associé de Coopaname, membre de La Manufacture coopérative
- Mustapha MEKKI**, agrégé des Facultés de droit, professeur à l'Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité, directeur de l'IRDA
- Sunimal MENDIS**, chercheuse à l'École de droit de Sciences Po (Paris)
- Silvère MERCIER**, bibliothécaire et médiateur numérique des savoirs, co-fondateur du collectif SavoirsCom1 - Politiques des communs de la connaissance
- Louise MERZEAU**, professeur en sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Nanterre, Dicen-IDF
- Isabelle MICHALLET**, maître de conférences HDR, Université Jean Moulin-Lyon III, CNRS, UMR 5600 Environnement Société, Institut de droit de l'environnement
- Niccolò MIGNEMI**, membre de l'École française de Rome (section Époques moderne et contemporaine)
- Christophe MIQUEU**, maître de conférences en philosophie politique, Espe d'Aquitaine - Université de Bordeaux - Laboratoire SPH
- Diego MIRALLES BUIL**, doctorant en géographie, Université de Lyon, CNRS, Université Lumière-Lyon 2, EVS, UMR 5600
- Delphine MISONNE**, chercheur qualifiée au FNRS, Université Saint-Louis, Bruxelles, CEDRE
- Isabelle MOINE-DUPUIS**, maître de conférences, Université de Bourgogne Franche-Comté, Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (UMR 6295)
- Daniela MONE**, maître de conférences en droit administratif, Seconde Université de Naples
- Michael MONTEROSSO**, doctorant, Université Ca' Foscari, Venise
- Paolo NAPOLI**, directeur d'études à l'HEHES des Sciences sociales du Politique, UMR 7220 (ENS Paris-Saclay, Université Paris-Ouest Nanterre, CNRS)
- Laurent NEYRET**, professeur de droit privé, Université Versailles - Paris-Saclay
- Christine NOUVILLE**, directrice de recherches au CNRS, Institut des sciences juridiques et philosophique de la Sorbonne, UMR 8103
- Sylvio NORMAND**, professeur de droit civil et d'histoire du droit, faculté de droit, Université Laval (Québec)
- Eva Inés OBERGELL**, vice-présidente, professeur de droit civil, de propriété industrielle et de droit d'auteur, de droit international privé et de droit comparé, co-directrice exécutive de l'Institut de Recherche Josef Kohler sur les droits de propriété intellectuelle, Humboldt-Universität zu Berlin
- Fabienne Orsi**, chercheuse à l'Institut de Recherche pour le Développement, LPED Laboratoire Population-Environnement-Développement, IRD/Aix-Marseille Université
- Marc ORTOLANI**, professeur de droit, Faculté de droit et science politique, Université Nice Sophia Antipolis
- François OST**, juriste et philosophe du droit, Université Saint-Louis, Bruxelles
- Pepita OULD AHMED**, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire GESSMA, Université Paris-Diderot
- Béatrice PARANGE**, professeur de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, co-directrice du Centre de recherche en droit privé et de la santé
- Veronica PECILE**, PhD candidate at University of Perugia and EHESS-École des hautes études en sciences sociales, Paris
- Julien PENIN**, professeur en sciences économiques, Université de Strasbourg, Faculté des sciences économiques et de gestion, BETA (Bureau d'économie théorique et appliquée)
- Marc PENIN**, docteur en économie, maître de conférences honoraire à l'Université Montpellier 1
- Roland PÉREZ**, professeur émérite, Université de Montpellier
- Thomas FERROUD**, professeur de droit public à l'Université de Panthéon-Assas (Paris II)
- Francesca PETRELLA**, maître de conférences, HDR, Aix-Marseille Université, LEST-CNRS UMR 7317
- Valérie PEUGEOT**, chercheuse en « digital studies » au sein du Département de sciences sociales à Orange, présidente de l'Association Vecam, membre de la CNIL
- Laurent PFISTER**, professeur d'histoire du droit, Université Panthéon-Assas (Paris II), Institut d'histoire du droit
- Sébastien PLOCINICZAK**, maître de conférences en sciences économiques, Université de Valenciennes, chercheur associé à l'Université de Paris 13-Sorbonne Paris Cité
- Serge PROULX**, professeur émérite, Université du Québec à Montréal, professeur associé à Télécom ParisTech
- Pablo RAUZY**, maître de conférences en informatique, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, LIASD
- Valérie REVEST**, maître de conférences en sciences économiques, Université Lumière-Lyon 2
- Agnès ROBIN**, maître de conférences HDR, membre de l'Équipe de recherche Créations IMMatérielles (ERCIM - UMR 5815 « Dynamiques du Droit »), Université de Montpellier
- Judith ROCHFELD**, professeur de droit privé, École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris I), Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) Université Paris-Saclay
- Bruno ROMAGNY**, économiste, LPED, UMR 151 IRD-Aix Marseille Université, LMI MediTer, Maroc
- Stéphanie ROZA**, chargée de recherches en philosophie politique au CNRS, laboratoire IRCL (Montpellier III)

- Diego MIRALLES BUIL**, doctorant en géographie, Université de Lyon, CNRS, Université Lumière-Lyon 2, EVS, UMR 5600
- Delphine MISONNE**, chercheur qualifiée au FNRS, Université Saint-Louis, Bruxelles, CEDRE
- Isabelle MOINE-DUPUIS**, maître de conférences, Université de Bourgogne Franche-Comté, Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (UMR 6295)
- Daniela MONE**, maître de conférences en droit administratif, Seconde Université de Naples
- Michael MONTEROSSO**, doctorant, Université Ca' Foscari, Venise
- Paolo NAPOLI**, directeur d'études à l'HEHES des Sciences sociales du Politique, UMR 7220 (ENS Paris-Saclay, Université Paris-Ouest Nanterre, CNRS)
- Laurent NEYRET**, professeur de droit privé, Université Versailles - Paris-Saclay
- Christine NOUVILLE**, directrice de recherches au CNRS, Institut des sciences juridiques et philosophique de la Sorbonne, UMR 8103
- Sylvio NORMAND**, professeur de droit civil et d'histoire du droit, faculté de droit, Université Laval (Québec)
- Eva Inés OBERGELL**, vice-présidente, professeur de droit civil, de propriété industrielle et de droit d'auteur, de droit international privé et de droit comparé, co-directrice exécutive de l'Institut de Recherche Josef Kohler sur les droits de propriété intellectuelle, Humboldt-Universität zu Berlin
- Fabienne Orsi**, chercheuse à l'Institut de Recherche pour le Développement, LPED Laboratoire Population-Environnement-Développement, IRD/Aix-Marseille Université
- Marc ORTOLANI**, professeur de droit, Faculté de droit et science politique, Université Nice Sophia Antipolis
- François OST**, juriste et philosophe du droit, Université Saint-Louis, Bruxelles
- Pepita OULD AHMED**, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du laboratoire GESSMA, Université Paris-Diderot
- Béatrice PARANGE**, professeur de droit privé à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, co-directrice du Centre de recherche en droit privé et de la santé

- Thierry RUF**, géographe, chercheur, Institut de recherche pour le développement (IRD), LMI Medit'Ter, Maroc
- Thomas SAINT-AUBIN**, co-fondateur d'« Open Law, le droit ouvert », juriste, chercheur et entrepreneur Seraphin.legal
- Jacques de SAINT-VICTOR**, professeur d'histoire du droit à Paris 13 et au CINAM, Université de Rome III
- Géraldine SALORD**, docteur en droit, avocate
- Julia SCHMITZ**, maître de conférences en droit public, Université Toulouse Capitole, Institut Maurice Hairiou
- Rémi SCHWEIZER**, chercheur et enseignant post-doctorant, Institut d'études politiques, historiques et internationales (IEPHI), University of Lausanne, Natural Resource Policy Group (NARP), École polytechnique fédérale de Zürich.
- Jean-Michel SERVET**, professeur honoraire d'études du développement à l'Institut des hautes études internationales et du développement (Genève)
- Bernard STUEGLER**, philosophe, professeur à l'Université de Nanjing, *Fellow* du Cogut Center for the Humanities, Brown University, professeur associé à l'université de Compiègne
- Frédéric SULTAN**, militant, VECAM, Remix the commons
- Fanny TARLET**, maître de conférences en droit public, École de droit de la Sorbonne, Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), IRJS-SERDEAUT
- Élisabeth TEMPIER**, rédactrice et chargée d'études pour l'association L'Encre de Mer
- Émilie TERRIER**, doctorante Université de Poitiers, CECOJI
- Frédéric THOMAS**, chargé de recherche, Institut de recherche pour le développement, UMR 208, Patrimoines locaux, IrD-Mnhm
- Hélène VANDENBILCKE**, co-directrice générale associée de Coopaname, responsable des affaires sociales
- Sarah VANUXEM**, maître de conférences en droit privé à l'Université Côte d'Azur, CNRS, GREDEG
- Bruno VENTELOU**, directeur de recherche CNRS, Aix-Marseille Sciences Économiques, Université Aix-Marseille
- Nadine VIVIER**, professeur émérite d'histoire contemporaine, université du Maine
- Noé WAGENER**, maître de conférences en droit public, Université Paris-Est Créteil
- Olivier WEINSTEIN**, professeur honoraire en sciences économiques, Université Paris 13-Sorbonne Paris Cité
- Dan WIELSCH**, professeur de droit privé et de théorie du droit, Université de Cologne
- Mikhaïl XIFARAS**, professeur de droit public à l'École de droit de Sciences Po-Paris
- Philippe YOLKA**, professeur de droit public, Université Grenoble-Alpes (CRJ, EA 1965)
- Alexandre ZABALZA**, maître de conférences en philosophie du droit, Université de Bordeaux
- Esther van ZIMMEREN**, enseignante et chargée de recherche en droit de la propriété intellectuelle, directeur du groupe de recherche « Government & Law » à l'Université d'Anvers, Belgique
- Jean-Benoît ZIMMERMANN**, directeur de recherche CNRS - GREQAM (Aix-Marseille Université, CNRS et EHESS)
- Théo ZIMMERMANN**, doctorant en informatique, Université Paris-Diderot
- Traducteurs**
- Cléa HANCE**, doctorante en droit, Université Paris-Saclay
- Giovanni LANDI**, PhD candidate in « Construction of Legal Traditions », University of Perugia
- Antoinette MAGET DOMINICÉ**, maître-assistante, Faculté de droit, Université de Lucerne (Suisse)
- Edoardo STROPIONI**, doctorant à l'école de droit de la Sorbonne, chercheur à l'Institut Max Planck Luxembourg pour le droit procédural
- Danièle TORT**, traductrice, MITIA